

peut les régies relatives aux prix sans "adopter de politique irréflectie de libération des régies".

Mon collègue, le ministre des Finances (M. Ilsley) m'appuie certainement quand je dis que la suppression de la réglementation des prix serait rapidement suivie d'une hausse exagérée des prix, surtout des prix des choses indispensables à la vie: les vivres, les vêtements et les loyers. L'honorable député blâme le Gouvernement de ne pas avoir réglementé les prix des maisons,—genre de réglementation qui susciterait d'énormes difficultés et que par exemple le gouvernement du Royaume-Uni, où la crise du logement est encore plus aiguë que chez nous, n'a pas cru bon d'instituer, après mûre réflexion. N'empêche que lorsqu'il affirme que les régies des prix en temps de paix sont autant de lois qui nuisent à la production, il veut dire sans doute que la population canadienne ne doit jouir d'aucune protection contre la hausse des prix des vivres, des vêtements et des loyers.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait évident que la hausse des prix causerait des souffrances et désorganiserait notre économie. Voilà qui est assez clair. Je tiens, toutefois, à faire remarquer que la hausse des prix diminuerait la forte demande des biens et des services, car c'est sur le maintien de cette forte demande qu'est fondé notre objectif d'une production élevée et d'un embauchage intégral. Les revenus et les vaste épargnes accumulés de la population canadienne perdraient leur puissance d'achat et il ne s'écoulerait pas beaucoup de temps avant que la demande ne fût insuffisante à soutenir le niveau montant de la production dans plusieurs domaines. Nous aurions ensuite une crise économique, suivie de chômage, de souffrances et de perte de revenus. Abolir la réglementation des prix, ou l'adoucir au point de la rendre inefficace, serait courir au devant d'une folle prospérité et d'une sérieuse crise économique. Si mon honorable ami s' imagine que l'abolition de la réglementation des prix nous permettra d'atteindre et de maintenir un niveau élevé d'embauchage et de production, il avance une théorie des plus extraordinaires, une théorie que rien, dans l'expérience passée et présente des peuples de l'univers, ne confirme le moins. Il ajoute qu'il ne préconise pas une abolition aveugle des régies. Dans ce cas, qu'il nous dise quelles sont les régies qui, selon lui, restreignent la production. S'il souhaite leur abolition générale, qu'il nous explique comment on prévient l'inflation et le chaos économique.

Le Gouvernement ne maintient pas les régies parce qu'il éprouve un penchant naturel pour un tel régime. Le maintien des régies dues à la guerre ne constitue pas seulement

une lourde et difficile tâche administrative, mais il représente une intervention économique que seule une situation critique peut justifier. La guerre la plus dévastatrice de l'histoire nous laisse aux prises avec une situation qui menace réellement et sérieusement notre vie économique. Tant que cette situation existera, le Gouvernement ne pourra pas rejeter ses responsabilités évidentes envers la population canadienne.

Je m'étais proposé d'étudier une couple d'autres questions, mais je crois que j'ai déjà suffisamment abusé du temps de la Chambre. En terminant, j'en dirai que la Providence a permis au Canada de sortir de la plus grande guerre de l'histoire avec une capacité de production largement accrue et une prospérité au moins temporaire. Nous avons l'avantage de posséder une économie qui n'est pas dominée par l'inflation, une économie qui nous permet de produire et d'exporter notre production sur tous les marchés du monde. Je crois notre économie bien équilibrée. Je crois qu'un boisseau de blé achète chez nous plus de denrées que tout boisseau de blé produit dans tout autre pays ne peut en acheter dans le pays en cause. Je crois que les salaires touchés par nos ouvriers achètent plus de denrées au Canada que n'en achètent dans n'importe quel autre pays les salaires versés aux ouvriers du pays en cause. La Providence, je le répète, nous accorde un beau patrimoine à la fin de la guerre. Le Canada sort du conflit avec une merveilleuse réputation. Ses militaires et ses ouvriers ont attiré l'attention du monde et lui ont valu une nouvelle place parmi les nations de la terre. Notre situation, à la fin de la guerre, est remarquable; ne gaspillons pas ce que nous avons reçu.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Monsieur l'Orateur, je me propose d'être bref cet après-midi, car ma voix se ressent d'une maladie courante qui fait quelques victimes dans nos rangs. Je vous demande donc, à vous-même, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux honorables députés, beaucoup d'indulgence pendant que je parle. J'aborderai surtout cette fois la question des affaires extérieures, et cela pour deux grandes raisons.

Voici la première: depuis dix mois, j'ai eu l'avantage et l'honneur, en même temps que d'autres membres de la Chambre des communes et du service administratif du Canada, de représenter le pays à trois conférences mondiales. Voici la seconde: la question des affaires extérieures intéresse, peut-être plus vivement que jamais, les citoyens de notre Dominion; elle est devenue, dans l'ordre national, d'une importance telle, qu'elle dépasse tout ce que nous avons pu imaginer jusqu'ici.